FNAB Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France

GUIDE PRATIQUE

Maitriser les composantes de ses prix en productions végétales biologiques : démarche et mode d'emploi de l'outil FNAB

Guide pratique à l'usage des producteurs et groupements de producteurs souhaitant gagner en autonomie dans la construction de leurs prix et maîtriser la valorisation leur travail, ainsi qu'aux animateurs les accompagnant dans cette démarche.

Action FNAB 2010

Réalisé avec le soutien du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche (fonds CASDAR)

Responsable de la rédaction :

FNAB 40, rue de Malte –
75011 PARIS
Tél. : 01 43 38 38 69
@ : fnab@fnab.org

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTERE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE
avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «Développement agricole et rural»

Avant propos

Selon une démarche descendante, les prix des matières premières agricoles sont déduits de ceux pratiqués à la consommation en leur retranchant les marges brutes des opérateurs, sans oublier les couts de transport et, ceci, indépendamment des charges liées à la production agricole. L'environnement, l'emploi et le revenu des agriculteurs deviennent les variables d'ajustement du système.

Pour permettre une rémunération satisfaisante du métier d'agriculteur tout en garantissant un développement cohérent de l'agriculture biologique et un prix accessible aux consommateurs, il y a nécessité de retrouver un équilibre entre des prix qui ne soient ni déconnectés des réalités des fermes en agriculture biologique, ni de celles des marchés. Cet équilibre passe par la connaissance des composantes des prix de revient de toutes les parties prenantes des filières et par une concertation volontaire et active entre celles-ci.

Le secteur agricole maitrise peu ou mal ses prix de revient. Aujourd'hui, dans la majorité des fermes, la réflexion se fait à postériori sur la base des éléments comptables, ce qui laisse peu de place pour l'analyse fine par production et pour l'anticipation.

Il s'agit donc de proposer aux producteurs de véritables outils de gestion et de pilotage de leur ferme afin de la pérenniser, d'identifier les marges de manœuvre pour améliorer l'efficacité technique et économique tout en tenant compte de l'efficacité environnementale et sociale. D'apporter des éléments pour éclairer les choix.

Au-delà, le travail sur les prix est primordial, car il encourage les agriculteurs à réfléchir leur positionnement au sein d'une filière et l'effet de leurs pratiques commerciales sur l'ensemble des acteurs qui la compose. La définition des prix de vente doit s'inscrire dans un souci de cohérence et de solidarité avec les autres producteurs bio et l'ensemble des acteurs des filières bio.

La FNAB en partenariat avec Richard Laizeau, consultant en gestion, propose des formations sur l'accompagnement des producteurs dans la définition de leur prix. Une méthodologie a été élaborée à cet effet. Elle met l'homme au cœur de la construction des prix et cherche à favoriser l'autonomie et l'indépendance des agriculteurs au travers d'une bonne maîtrise de leur prix.

Dans le présent document, la FNAB propose, aux producteurs et conseillers, de retrouver la démarche et un outil simple et accessible est développé, pour accompagner la mise en pratique sur la ferme, et servira en appui aux agriculteurs bio souhaitant initier ce travail.

Sommaire

Charte d'utilisation des outils fnab calcul prix de revient

Qui sont les utilisateurs ? *4*
Quelles sont les objectifs qui motivent la démarche proposée ? 4
Préconisations quant à l'utilisation des résultats 4
Qu'est-ce qu'un prix de revient ? 5
Les éléments constitutifs du prix de revient 5
Du prix de revient au prix de vente 5

Démarche proposée …

… Passer du constat a une démarche de projection *6*
La valorisation du travail 6
La valeur de remplacement des équipements 7
La valeur du foncier 8
Les subventions 8
Les autres charges 8

… Evaluer et intégrer les risques *10*
Les pondérations pour risque 10

… Avancer par étape *10*
Etape 1 : affectation des charges uniquement par une clé de répartition 10
Etape 2 : affectation des charges par production 11

Utiliser les outils FNAB

Mode d'emploi - outil calcul prix de revient - ETAPE 1 ..... *14*
Présentation générale de l'outil 14
Saisie dans la feuille « Travail » 14
Saisie dans la feuille « Equipement » 15
Saisie dans la feuille « Clé de répartition» 16
Saisie dans la feuille « Prix de revient» 17

Mode d'emploi - outil calcul prix de revient - ETAPE 2 ..... *19*
Présentation générale de l'outil 19
Saisie dans la feuille « Travail » 20
Saisie dans la feuille « Equipement » 21
Saisie dans la feuille « Clé de répartition» 21
Saisie dans la feuille « Prix de revient» 22

Conclusion

Annexes

Charte d'utilisation des outils fnab calcul prix de revient

Qui sont les utilisateurs ?

Cet outil est destiné aux producteurs et leurs groupements souhaitant gagner en autonomie dans la construction des prix et la maîtrise de la valorisation de leur travail. Il est également dédié aux animateurs les accompagnant dans l'appropriation de cette démarche.

L'appropriation de l'outil et de la méthode passera par des adaptations apportées par chacun des utilisateurs. Nous engageons donc les utilisateurs à participer à sa co-construction en échangeant sur les améliorations qui auront pu être trouvées.

Les utilisateurs doivent avoir été formés à la méthode et connaitre les objectifs qui ont motivé ce travail ou être accompagnés par une personne formée. L'outil n'est qu'un support ce qui importe c'est bien la méthodologie mise en œuvre et les objectifs associés.

Quelles sont les objectifs qui motivent la démarche proposée ?

La démarche proposée de construction des prix à pour objectif de tendre vers :

- **des prix de vente permettant une juste rémunération du travail des producteurs et de leurs salariés agricoles.** L'agriculture biologique se veut socialement responsable ce qui sous-tend une juste valorisation pour ceux qui travaillent la terre, agriculteurs et salariés.
- **un juste prix au consommateur**. L'analyse des prix de revient et la comparaison des résultats avec d'autres producteurs permettront d'identifier les ateliers pour lesquels l'efficacité technique peut être améliorée. La dimension technico-économique n'est bien entendue pas la seule à entrer en compte dans la définition d'une stratégie de production et de commercialisation cohérente, mais une parmi d'autres que sont l'amélioration et l'entretien des potentialités agronomiques des sols, les conditions climatiques, la gamme de produit et les modes de commercialisation, …
- **des relations durables et équitables entre producteurs, acteurs aval des filières et consommateurs**. Maîtrisant la définition de leurs prix, les producteurs seront plus à même d'expliquer leur composition au consommateur, mais aussi aux acteurs aval ce qui favorisera la transparence et une répartition équitable de la valeur ajoutée entre les différents maillons.
- **la mise en place d'une politique tarifaire cohérente selon les circuits de distribution empruntés et solidaires entre producteur.** Le producteur en réfléchissant à la définition de prix de vente cohérents selon les circuits empruntés participe à la cohérence globale des prix pratiqués à l'échelle d'un bassin de production et d'une filière. Pour plus de solidarité, une meilleure connaissance mutuelle des prix de revient est nécessaire, mieux connaître les contraintes et atouts de chacun et mieux en tenir compte dans la définition de stratégie de commercialisation propre ou collective.

Préconisations quant à l'utilisation des résultats

L'outil est avant tout un cadre d'aide à la décision. Cet outil de gestion permet d'approcher les prix de revient des différentes productions végétales d'une même ferme afin que le producteur dispose des éléments l'aidant à définir des prix garant de sa pérennité et d'une valorisation satisfaisante du travail**.** L'approche proposée combine donc des données particulières à la ferme et des éléments subjectifs tels que le concept de juste rémunération.

Les résultats obtenus sont donc représentatifs à un instant t d'une ferme avec ses contraintes et atouts propres et dépendants d'objectifs personnels. Ils n'ont pas pour objectif d'être diffusés en dehors de la ferme ou du groupe de travail de producteurs sur les prix de revient.

Face au manque de références en agriculture biologique, il peut être tentant d'en faire une diffusion plus large. Il faut alors être très vigilant quant à leur interprétation et communication et être transparent sur la méthodologie et les choix faits : présentation du système de production, atouts et contraintes spécifiques et objectifs et méthode appliquée pour la construction des prix de revient.

La notion de prix de revient, quesako ?

Qu'est-ce qu'un prix de revient ?

Le prix de revient d'un produit correspond au prix d'équilibre permettant de couvrir l'ensemble des charges nécessaires de la culture à la commercialisation de ce produit. Il est calculé par produit par unité de poids ou volume (Prix de revient d'un kilo de fraise, mais aussi prix de revient d'un panier légumes…).

Les éléments constitutifs du prix de revient

Le prix de revient est constitué des composantes suivantes :

- La rémunération du travail des agriculteurs et des salariés agricoles ;
- Les coûts induits par le renouvellement des équipements sur la ferme ;
- Les amortissements ou loyers des bâtiments ;
- Les loyers liés au foncier ;
- Les consommations ;
- Les services extérieurs et autres services ;
- Les taxes et intérêts des emprunts.

Elles concernent les étapes de production, mais également, le cas échéant, de transformation et de commercialisation.

Du prix de revient au prix de vente

Le prix de vente n'est en aucun cas égal au prix de revient. Le prix de vente doit en effet permettre de dégager une marge dite de sécurité pour couvrir un ensemble d'éléments non pris en compte dans la construction du prix de revient, mais pourtant nécessaire à l'autonomie de la ferme.

Cette marge de sécurité doit permettre :

- De **générer une capacité d'autofinancement**. Le prix de vente de mes produits doit couvrir les charges qui sont liées à sa production et commercialisation, mais également me doter d'une marge de manœuvre pour financer le développement de projets (création d'un nouvel atelier, d'emplois, …) sur la ferme (constitution de fonds propres facilitant le recours à l'emprunt);
- De **constituer la trésorerie** pour couvrir le cycle d'exploitation et la développer en cas d'augmentation des volumes produits ou de changement de circuit de distribution. Le développement de circuits longs nécessite une augmentation de la trésorerie, les délais de paiement étant plus longs qu'en circuit court.
- De **rémunérer le capital**, c'est-à-dire rétribuer les apports personnels versés au capital de la ferme, si le producteur le souhaite.

Il est important d'intégrer ces valeurs par anticipation, sinon elles pèseront à terme sur les charges et affecteront l'autonomie de la ferme. Si les prix de vente ne permettent pas de constituer une trésorerie suffisante. Le producteur devra faire appel à des prêts courts termes pour financer le cycle d'exploitation. Il devra alors rembourser le capital emprunté auquel s'ajouteront les intérêts à payer.

La marge de sécurité est évaluée dans le cas de la démarche proposée entre 10 et 20 % du prix de revient[1]. Elle peut varier en fonction du type de ferme, de sa trajectoire (installation, transmission, projet de développement …) et des objectifs de l'agriculteur.

[1] L'évaluation fine de la marge de sécurité nécessite des compétences en gestion. Pour l'approcher, il est pertinent de se rapprocher de structures compétentes (AFOCG, …).

… Passer du constat a une démarche de projection

La démarche proposée pour construire les prix de revient est une démarche de projection, de gestion, et non une démarche comptable, ce qui signifie que les charges constituantes du prix de revient vont devoir être reconstruites **en fonction des spécificités de la ferme, des objectifs personnels des agriculteurs et également dans un souci de solidarité au sein des filières**.

La méthode se base sur un ensemble d'hypothèses de travail qui sont des propositions définies dans un but de **consolidation de la ferme afin qu'elle soit en capacité de faire face aux aléas climatiques et économiques**. Une entreprise précarisée est limitée dans ses marges de manœuvre et perd donc en autonomie.

Les choix qui seront faits devront l'être également en fonction d'objectif de durabilité de la ferme sur des aspects économiques, mais également sociaux et environnementaux.

Ces hypothèses sont à réfléchir et discuter. Selon la volonté de l'agriculteur, elles sont ou non retenues.

Dans le cas d'un travail en groupe sur les prix de revient, les hypothèses devront être débattues collectivement et des choix communs devront être faits pour pouvoir établir par la suite des comparaisons en limitant les biais.

Le travail de reconstruction des charges est également nécessaire afin de les lisser sur plusieurs années, les prix de vente ne pouvant varier d'une année à l'autre. Les prix de revient sont des prix d'équilibre à moyen terme.

La valorisation du travail

La démarche propose de modifier l'approche de la rémunération de l'agriculteur. Le cadre de sa mission est multiple, lié à la production, à la gestion, à la construction de sa commercialisation, mais aussi à la préservation de l'environnement. Le prix de vente des produits agricoles doit intégrer dès son calcul, une juste rémunération qui doit permettre de couvrir les besoins de l'agriculteur et de sa famille tout en garantissant leur santé et qualité de vie (congés, charges de travail, …). Cette rémunération ne doit pas servir de variable d'ajustement aux autres charges, ou aux aléas du marché. En s'inscrivant dans cette démarche, elle aura aussi l'avantage de ne pas déstabiliser l'approche financière de l'exploitation, notamment en déstabilisant les capitaux propres.

La question de la valorisation du travail ne se limite pas aux agriculteurs et associés, mais également aux salariés agricoles. L'agriculture biologique a une vocation sociale, elle doit favoriser les conditions d'un bon épanouissement des salariés dans leur mission.

Hypothèse de travail :

- La rémunération du travail de l'agriculteur n'est pas calculée sur la base du revenu réel, mais doit être définie en fonction du nombre d'heures réellement travaillées par an et valorisées selon le taux de rémunération horaire recherché par le producteur.
- La rémunération proposée aux salariés doit être valorisante et motivante. Afin de consolider les emplois, elle doit tenir compte des missions déléguées, de l'expérience et des compétences acquises.
- L'entraide doit être prise en compte dans le calcul du prix de revient et rémunérée, car elle n'est pas toujours pérenne. Des parents qui deviennent trop âgés pour aider, des enfants qui partent loin de la ferme pour leurs études supérieures, … L'agriculteur doit être en capacité de la remplacer alors par de la main d'œuvre salariée. Si ces nouvelles charges ne peuvent être affectées directement au prix de vente, elles impacteront l'équilibre globale de la ferme, sans doute en premier lieu le revenu de l'agriculteur.

Quelle valeur pour le travail de l'agriculteur ?

Cette interrogation est cruciale et la réponse est propre à chacun. C'est bien à l'agriculteur de définir son taux de rémunération horaire en tenant compte des fonctions et des compétences nécessaires pour l'exercice de son métier.

Attention à ne pas la sous évaluer comme c'est souvent le cas. Il faut également tenir compte de l'évolution des besoins au cours de la vie (par exemple : financement des études supérieures des enfants) et ne pas précariser l'emploi sur la ferme.

Le taux horaire doit permettre de couvrir les charges sociales de l'agriculteur (charges MSA).

Exemple de discussion autour de la valeur du travail de l'agriculteur lors d'une formation :

Quelles sont les fonctions remplies par un agriculteur ? Quelles compétences nécessaires ?

- Produire nécessitant maîtrise technique
- Commercialiser nécessitant maîtrise commerciale
- Transformer nécessitant maîtrise technique
- Gérer une entreprise nécessitant des compétences en comptabilité, en gestion et financière (relation avec la banque)
- Encadrer des équipements nécessitant des compétences en management
- Organiser les flux de marchandises sur la ferme nécessitant des compétences logistiques
- Participer à la vie de structure professionnelle
- Se former et s'informer
- Définir des stratégies de production et de commercialisation à moyen et long terme
- En termes de fiche de poste ou de grille salariale, les fonctions d'un agriculteur correspondent à celles déléguées à un cadre supérieur. La rémunération doit être définie en fonction et ne doit pas être sous évaluée comme c'est généralement le cas.

Comment quantifier le temps de travail de l'agriculteur ?

La quantification du temps de travail des agriculteurs est un exercice délicat. Elle peut être évaluée par l'agriculteur au travers d'une estimation globale du nombre d'heures travaillées sur l'année : nombre d'heures de travail hebdomadaires en période de pic de travail, en période creuse, nombre de jours de repos par semaine, par mois et congés annuels. L'estimation peut être plus fine en la travaillant par poste et par production : description de l'itinéraire technique, des pratiques de transformation et de commercialisation en associant les temps de travail. Les temps caractéristiques de l'agriculture biologique doivent être également quantifiés : le temps d'observation, le temps liés à l'entretien des haies, à l'implantation de bandes fleuries, les temps liés au maintien de la biodiversité, le temps passé à la restauration et à l'entretien de la fertilité des sols … Ils font partie intégrante du système et contribuent aux performances globales de la bio.

Il y a risque de sous-estimation ou de surestimation du nombre d'heure d'autant plus que la différenciation entre temps professionnel et temps personnel est complexe pour un agriculteur non soumis à des horaires de travail fixes.

Une quantification au plus proche de la réalité ne pourra se faire que par un suivi des nombres d'heures et leur enregistrement et, ceci, sur plusieurs années pour arriver à des temps moyens. Une grille est proposée à cet effet (cf. Annexe 1 : proposition de grille enregistrement du temps par atelier sur la ferme).

La valeur de remplacement des équipements

Dans un objectif de pérennisation de la ferme, la valeur des équipements va être intégrée au prix de revient non pas en tenant compte de l'amortissement comptable, mais en se basant sur une valeur de remplacement. L'amortissement comptable lui est calculé afin de répondre à des obligations fiscales. Il ne reflète pas toujours la réalité et les besoins de la ferme.

Hypothèse de travail :

- Pour être en adéquation avec les réalités de la ferme, il est proposé de calculer une valeur de remplacement pour les équipements présents, indispensables au bon fonctionnement de l'exploitation. Elle correspond à la valeur de remplacement du bien.
- Sur les équipements primordiaux au bon fonctionnement de l'activité, la valeur de remplacement des équipements est la valeur à neuf et non d'occasion et, ceci, pour sécuriser la ferme en cas d'imprévus graves sur les équipements.

Exemple : J'ai un tracteur sur ma ferme. Qu'il soit ou non amorti fiscalement, je lui associe un cout de remplacement. Le cout d'achat actuel d'un tracteur est de 30 000 €. J'estime sa durée d'utilisation à 10 ans. La valeur de remplacement annualisée du tracteur est donc de 3 000€. Mon prix de revient doit donc permettre de générer 3 000 € tous les ans pour pouvoir remplacer le tracteur le moment venu.

La valeur du foncier

En comptabilité, le foncier est une immobilisation qui ne peut pas être amortie. Entre un locataire et un propriétaire, les charges liées au foncier ne sont donc pas les mêmes. Quelles charges foncières alors imputer au prix de revient ? En affectant un loyer pour un locataire et aucune charge pour un propriétaire, n'instaure-t-on pas une distorsion ? De même entre un porteur de projet Hors cadre familial qui s'installe sur des terres en location et un agriculteur qui en hérite dans un cadre familial ?

Hypothèse de travail :

- Dans un souci de cohérence filière et de solidarité, que l'on soit propriétaire ou locataire, il est proposé d'affecter un loyer au foncier selon les bases en vigueur dans la région. Il est possible de raisonner, comme si la ferme louait les terres à une autre structure juridique, type GFA.

Les subventions

Les subventions sont affectées comme des charges négatives à condition qu'elles soient pérennes ou assurées sur plusieurs années : Droit à Prime unique (DPU), aide à la conversion et au maintien.

Des subventions telles que des aides au investissement, la dotation JA, … ne sont par contre pas prises en compte dans le calcul du prix de revient.

Les autres charges

Les autres charges (consommations, services extérieurs, loyers des bâtiments, taxes, intérêts sur emprunt, …) peuvent être directement issues du compte de résultat. Il faut toutefois analyser et vérifier la cohérence des montants, les lisser sur plusieurs années, si nécessaire, et exclure des charges exceptionnelles ne reflétant pas la réalité de la ferme … C'est également ici qu'apparaissent une part des charges liées à l'entretien de la fertilité des sols et l'entretien de la biodiversité. Par exemple : un producteur qui achète ses emballages une fois tous les 5 ans devra répartir le montant sur 5 ans.

Dans le cas de mise en place de nouveau projet, il est nécessaire de travailler avec des charges prévisionnelles pour que le prix de revient couvre en effet les dépenses à venir. C'est également ici que doit être réfléchie les charges nécessaires à l'entretien ou à l'amélioration de la biodiversité et de la fertilité (installation engrais vert, …). Par exemple : un producteur a développé un atelier de transformation. Les consommations (eau, électricité, …) vont croître l'année suivante. Pour définir les prix des produits transformés, il est nécessaire d'affecter ces charges à venir.

AMORTISSEMENTS ET LOCATI ONS

Locations des terrains
Locations des bâtiments
Amortissement immobilisations

CONSOMMATIONS

Il s'agit des intrants utilisés sur l'exploitation qui devront être renouvelés, car consommés entre la production et la commercialisation du produit (engrais organiques, traitements) ou pour le fonctionnement global de l'exploitation (eau, électricité, gaz, etc.).

Eau, Electricité, Gaz
Fournitures administratives
Fournitures d'entretien
carburant et lubrifiants
Intrant de culture (Engrais, amendement, semences et plants, produit de défense des végétaux)
emballages
petit équipement

SERVICES EXTÉRIEURS

Il s'agit des frais liés aux prestations d'entreprises ou particuliers extérieurs auxquels le producteur fait appel de la production à la commercialisation (entrepreneur pour la préparation des sols, travail à façon pour la transformation) ou pour le fonctionnement plus global de l'exploitation (abonnement technique, télécommunications, assurances, coût de la certification bio, adhésion au GAB, etc.).

Contrats
Entretien du matériel
Entretien des structures : terrains, constructions et plantation
Assurances
Prestation et travaux par tiers : prestation pour la production, pour le stockage, la transformation et/ou la commercialisation

AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS

Formation
Communication, publicité
mission, réception, déplacements
cotisations professionnelles
téléphonie, internet, poste
études et documentations
frais bancaires
Honoraires comptables et juridiques
Redevance crédit bail

TAXES ET INTÉRÊTS EMPRUNTS

Il s'agit des intérêts des emprunts moyens et longs termes ainsi que ceux concernant les emprunts courts termes et des agios. Il s'agit bien là de la valeur des intérêts, et non pas du capital remboursé. Il s'agit des taxes auxquelles est soumise l'exploitation.

Taxes foncières et diverses
Frais financiers long et moyen termes
Frais financiers court terme

… Evaluer et intégrer les risques

Les pondérations pour risque

Les prix de revient vont être établis sur la base de rendement moyen récolté, l'objectif étant d'utiliser des rendements lissés sur au moins 3 années pour construire des prix de revient lissés. Les prix de revient ne peuvent fluctuer d'une année à l'autre en fonction d'aléas climatiques ou autres.

L'aléa et le risque étant une des données avec laquelle le producteur bio doit composer. Il est nécessaire de l'intégrer dans la construction du prix de revient pour sécuriser la ferme, ceci en complémentarité des stratégies mises en place pour le minimiser (diversification et autonomie des fermes).

Hypothèses de travail :

Les prix de revient doivent être construits afin de permettre aux agriculteurs de faire face aux aléas et risques. Des pondérations pour risque vont donc être intégrées aux composantes de prix de revient.

Les risques retenus sont les suivants :

- Risques liés à la production : la production agricole est fortement soumise à l'aléa climatique (diminution de production suite à la grêle, gel précoce, …). Pour certaines productions végétales en agriculture bio, ce risque peut être majoré.
- Risques liés au stockage des produits : des pertes de stockage sont à prévoir (perte de poids et écart de tri pour les pommes). Elles sont plus ou moins importantes selon le type de produit stocké et la durée de stockage.
- Risques liés au marché : des pertes sont également à prévoir à la commercialisation. Par exemple, un maraîcher faisant les marchés peut avoir des invendus ou encore un impayé de la part d'un client.

Dans la méthode proposée, le risque va être intégré via une pondération du poids.

Par exemple : un arboriculteur récolte 80 000 kg de pommes. Il va les stocker pendant 5 mois. Il évalue que la perte de poids est environ de 4 000 kg. Il affectera donc un risque de stockage de 5 %. Le prix de revient ne sera alors pas plus calculé sur la base de 80 000 kg, mais de 76 000 kg.

… Avancer par étape

La construction du prix de revient est un exercice complexe. Il nécessite la collecte et l'analyse d'un nombre conséquent d'informations qui ne sont généralement pas formalisées sur la ferme. Le temps de travail en est le plus probant des exemples.

Dans un souci de faisabilité et d'appropriation de la construction des prix de revient, la démarche proposée est progressive et se veut pédagogique. Elle va donc se dérouler en deux grandes étapes. L'objectif n'étant pas dans un premier temps d'arriver à un prix de revient très finement défini, mais d'arriver à un premier résultat.

Etape 1 : affectation des charges uniquement par une clé de répartition

Lors de la première étape, le prix de revient d'une production va être construit grâce à une clé de répartition permettant d'affecter à cette production une partie de l'ensemble des charges de la ferme.

Prix de revient du produit = Totale des charges de la ferme * clé de répartition produit

Il faut donc calculer la totalité des charges de la ferme, puis définir une clé de répartition.

Hypothèse de travail :

- La répartition par production de la surface d'occupation des terres est un des critères pertinents pour affecter les charges totales de la ferme par production. Il faut également tenir compte du temps d'occupation des surfaces.
- La répartition par production du chiffre d'affaire HT est un critère pour mesurer le poids économique des différentes productions sur la ferme.
- Une clé de répartition multiple couplant chiffre d'affaire et surface est pertinente pour l'affectation des charges.

Exemple de définition d'une clé de répartition

Les charges totales de la ferme sont évaluées à 150 000 € (rémunération du travail, remplacement des équipements, valeur locative du foncier et autres charges comprises). Cette ferme compte 4 ha de pommes et 1 ha de poires. Le rendement moyen en pomme est de 20 tonnes par ha et 17 en poires.

	total	pommes	poires
surface en ha	5	4	1
%		80%	20%
charges en €	150 000	120000	30000
quantité récoltée en kg		80 000	17 000
prix de revient en €/kg		1,50	1,76

Si l'on choisit une clé de répartition liée à la surface : 80 % des charges vont être affectées à la pomme et 20 % à la poire.

Prix de revient pomme = 150 000 €*80% / (20 000 kg/ha * 4 ha) = 1,5 €/kg

Prix de revient poire = 150 000 € *20 % / (17 000 kg/ha *1 ha) =1,75 €/kg

Sur la base de ces premiers résultats, une première réflexion peut débuter autour de la cohérence des prix de vente pratiqués par rapport au prix de revient par production. Elles permettent d'avoir une vision globale de l'équilibre de la ferme et d'identifier les principaux postes impactant sur le prix de revient. L'analyse doit permettre de définir les postes pour lesquels une approche plus fine des charges directement liées à la production est pertinente pour un prix de revient plus proche de la réalité de la ferme.

Attention à ne pas tirer de conclusions hâtives de ces premiers prix de revient qui pourraient se révéler fausses lors de la seconde étape.

Etape 2 : affectation des charges par production

Lors de la seconde étape, l'objectif va être d'imputer directement à la production toutes les charges qui lui sont effectives. En effet, certaines dépenses ne vont pas être liées au fonctionnement global de la ferme, mais bien à une production particulière : les charges affectées. D'autres postes ne peuvent pas être directement imputés, comme l'eau, les honoraires comptables…... Pour les répartir, la clé de répartition devra encore être utilisée.

Prix de revient du produit = charges affectées à la production + totale des charges de la ferme non imputables * clé de répartition produit

Il va donc falloir des charges globales précédemment définies extraire celles spécifiques à la production.

Pour les charges liées à la rémunération du personnel, il sera nécessaire d'individualiser par atelier, les temps de travail.

Pour les charges liées à la valeur de remplacement d'équipement, il faut donc répartir les charges d'équipement en fonction des productions pour lesquels ils sont réellement utilisés.

Par exemple : une serre sera affectée à la production de salade, tomate, courgette et radis et non sur les légumes de plein champ (carotte, pomme de terre, …).

Pour les charges liées aux consommations et services extérieurs, elles devront également être affectées lorsque cela est possible. C'est le cas par exemple pour les intrants de culture.

Utiliser les outils FNAB

La FNAB a développé un outil pour guider les producteurs dans cette démarche de définition des prix de revient. Cet outil se décline en deux tableurs Excel, un pour chacune des deux étapes.

- outil FNAB prix de revient - ETAPE 1
- outil FNAB prix de revient - ETAPE 2

Cette dernière partie est consacrée à leur mode d'emploi. Il est nécessaire d'avoir lu les parties précédentes avant de passer à la phase d'utilisation des outils.

Remarque : les exemples présentés ci-dessous sont à but pédagogique. Ils sont fictifs

.

Retirer la protection

Si vous souhaitez retirer la protection pour modifier l'outil, il suffit

1/ pour chacune des pages d'aller dans la rubrique Outil
2/ clique sur protection
3/ choisir ôter la protection de la feuille

Mode d'emploi - outil calcul prix de revient - ETAPE 1

Présentation générale de l'outil

Ouvrir le fichier Excel « outil FNAB prix de revient – ETAPE 1 »

Il est composé de 4 feuilles organisées dans l'ordre suivant : Travail, Equipement, Clé de répartition et Prix de revient. Les données devront être saisies dans l'outil en respectant cet ordre. Les cases à remplir apparaissent en jaune dans l'outil. Le classeur est protégé. Seule la saisie dans les cases jaunes est autorisée.

Attention : toujours garder une copie du fichier source. En effet, une fausse manipulation pourrait endommager la structure de l'outil.

Saisie dans la feuille « Travail »

Cette première feuille permet de calculer la rémunération du travail globale des personnes travaillant sur la ferme.

(1) Saisir le taux horaire de valorisation du travail souhaité par l'agriculteur. **Le taux horaire doit permettre également de couvrir les charges sociales de l'agriculteur (charges MSA).**

Saisir le taux horaire chargés des salariés

Saisir un taux horaire chargé de valorisation de l'entraide

(2) Saisir le nombre d'heures de travail annuelles évalué par l'agriculteur pour lui-même, le conjoint et les associés.

De même, pour les salariés et l'entraide.

(3) **La rémunération annuelle est calculée automatiquement pour chaque catégorie de travailleur et globalement.** *Dans le cas présent, la valorisation annuelle du travail de l'agriculteur est de 50 000 € soit 2500 h à 20 €.*

7	**Rénumération du travail**			
8		**taux horaire**		
9	Valorisation du travail du chef d'exploitation, conjoint et associés	20		
11	Salaire horaire chargé	13		
13	Valorisation de l'entraide	13		
14				
15				
16		**Nb heures annuelles**		**Rénumération annuelle**
17	**Heures annuelles totales**	4500		76 000 €
18	**chef d'exploitation, conjoint et associés**	**2500**		**50 000 €**
19	Personne 1	2500		50000
20	Personne 2			0
21	Personne 3			0
22	**Salarié**	**1700**		**22 100 €**
23	Personne 1	1700		22100
24	Personne 2			0
25	Personne 3			0
26	**Entraide**	**300**		**3 900 €**
27	Personne 1	300		3900
28	Personne 2			0
29	Personne 3			0

Saisie dans la feuille « Equipement »

Cette feuille permet de calculer la valeur de remplacement annualisée des équipements présents sur la ferme

(1) Lister les équipements présents sur la ferme hors petit matériel et saisir la valeur de remplacement actuelle à neuf ou d'occasion (selon l'importance de ceux-ci pour le bon fonctionnement de la ferme).

(2) Saisir le nombre d'année d'utilisation des équipements sur la ferme.

(3) **La valeur annuelle de remplacement pour chaque équipement est ainsi définie ainsi que le montant global.**

Par exemple, un tracteur dont la valeur à neuf est estimée à 31 000 € et dont la durée de vie est évaluée à 10 ans à une valeur de remplacement annualisée de 3 100 €.

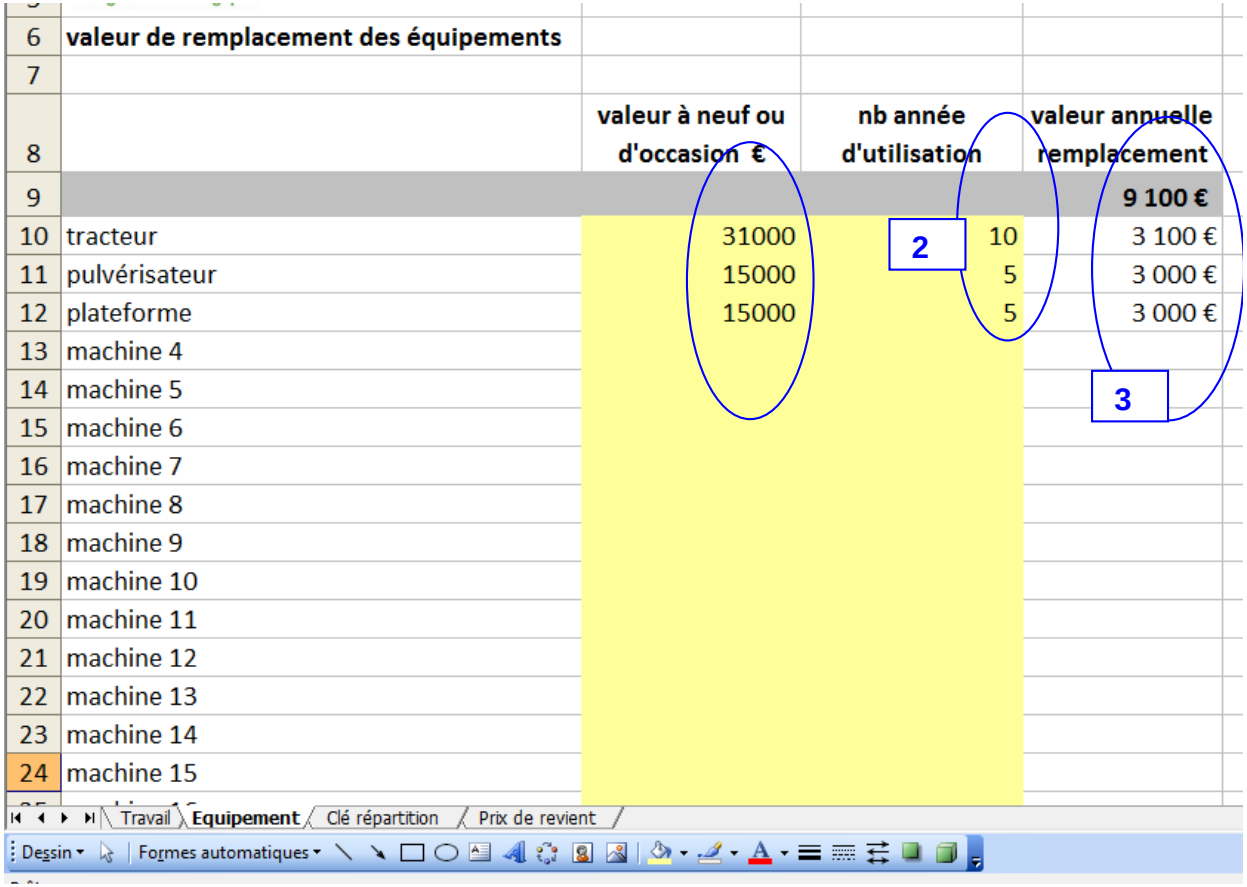

6	**valeur de remplacement des équipements**			
7				
8		**valeur à neuf ou d'occasion €**	**nb année d'utilisation**	**valeur annuelle remplacement**
9				**9 100 €**
10	tracteur	31000	10	3 100 €
11	pulvérisateur	15000	5	3 000 €
12	plateforme	15000	5	3 000 €
13	machine 4			
14	machine 5			
15	machine 6			
16	machine 7			
17	machine 8			
18	machine 9			
19	machine 10			
20	machine 11			
21	machine 12			
22	machine 13			
23	machine 14			
24	machine 15			

Saisie dans la feuille « Clé de répartition»

Dans cette feuille, plusieurs clés de répartition vont être calculées. On choisira la plus pertinente dans le cas de la ferme étudiée.

1/ Lister les productions présentes sur la ferme

2/ Saisir la surface occupée par chacune des productions

Saisir les temps d'occupation de chacune des cultures en nombre de mois par an.

Pour les pérennes la période d'occupation est de 12 mois par an. Par contre en maraîchage, elle est variable. Par exemple, si les poireaux n'occupent que 6 mois puis sont suivis d'une nouvelle culture, il faudra indiquer 6 mois de temps d'occupation. Ne pas oublier de tenir compte des engrais verts ou des jachères après culture dans le temps d'occupation associé à une production.

Saisir les chiffres d'affaires hors taxe.

3/ Trois clés de répartition sont calculées directement :

- une en fonction de la surface et du temps d'occupation ;
- une en fonction du chiffre d'affaire ;
- une multiple croisant les deux pondérations ;

4/ choisir la clé de répartition qui vous paraît la plus pertinente en fonction des productions présentes sur la ferme. Saisir les pourcentages par production sur la ligne prévue à cet effet (ligne 20)

Sur cette même feuille, il est prévu de saisir les pondérations pour risque.

1/ pour chacune des productions, veuillez saisir les risques associés à la production (grêle, gel, …), au stockage (écart de tri, perte poids pendant stockage,…), au mode de production bio (attaque parasitaire) et au marché (perte sur marché, …).

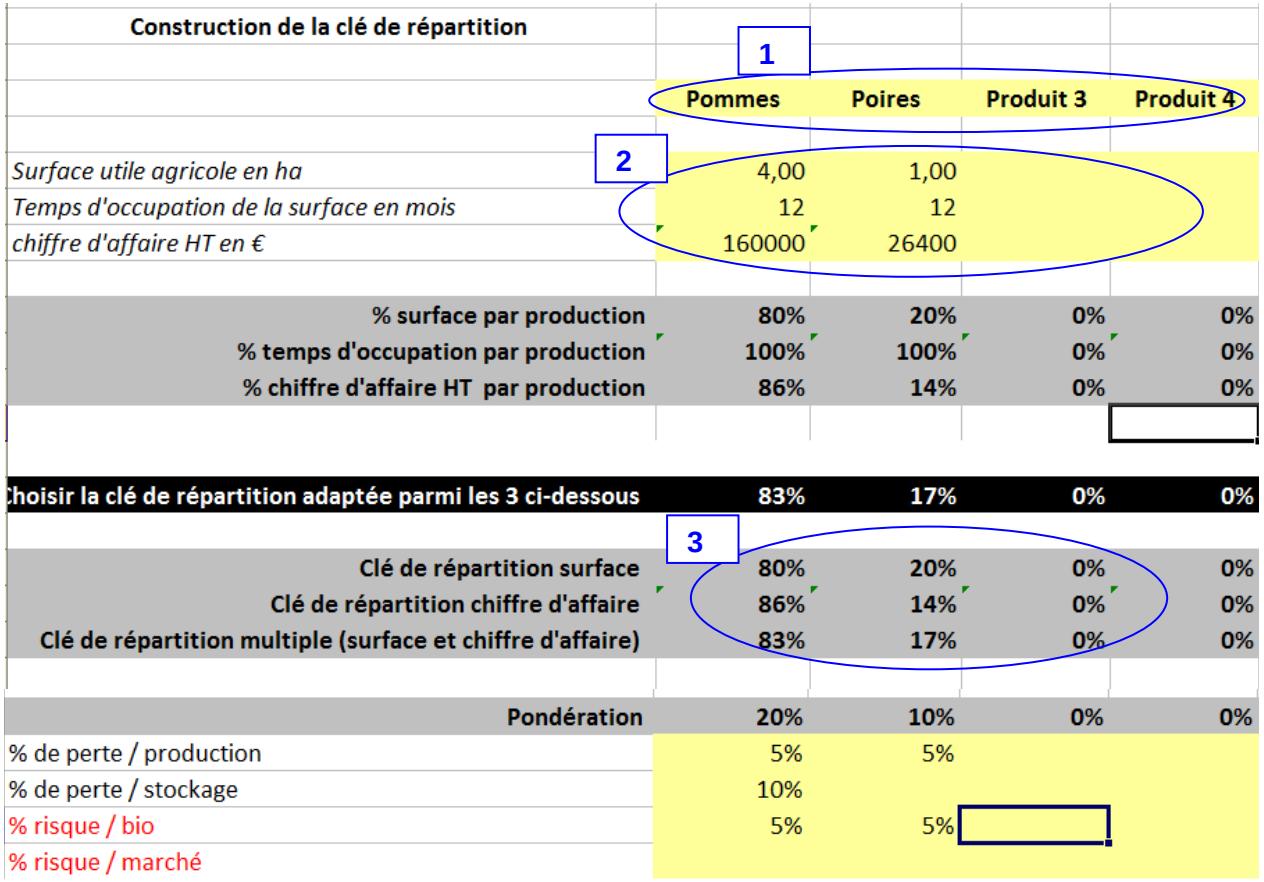

Construction de la clé de répartition	Pommes	Poires	Produit 3	Produit 4
Surface utile agricole en ha	4,00	1,00		
Temps d'occupation de la surface en mois	12	12		
chiffre d'affaire HT en €	160000	26400		
% surface par production	**80%**	**20%**	**0%**	**0%**
% temps d'occupation par production	**100%**	**100%**	**0%**	**0%**
% chiffre d'affaire HT par production	**86%**	**14%**	**0%**	**0%**
Choisir la clé de répartition adaptée parmi les 3 ci-dessous	**83%**	**17%**	**0%**	**0%**
Clé de répartition surface	**80%**	**20%**	**0%**	**0%**
Clé de répartition chiffre d'affaire	**86%**	**14%**	**0%**	**0%**
Clé de répartition multiple (surface et chiffre d'affaire)	**83%**	**17%**	**0%**	**0%**
Pondération	**20%**	**10%**	**0%**	**0%**
% de perte / production	5%	5%		
% de perte / stockage	10%			
% risque / bio	5%	5%		
% risque / marché				

Saisie dans la feuille « Prix de revient»

Il s'agit maintenant de saisir les autres charges de la ferme.

(1) Saisir une valeur locative pour la totalité des terrains que l'on soit locataire ou propriétaire. Entrer les amortissements et loyers pour les batiments. Pour les équipements, la valeur de remplacement des équipements est automatiquement extraite de la feuille « équipement ».

Dans le cas de vigne ou verger, des coûts spécifiques liées au renouvellement doivent être intégrés. (cf. Annexe 3 : valeur de renouvellement des vergers et vignes)

(2) Saisir les différentes charges liées au poste :

Consommations
Services extérieurs,
Autres services extérieurs
Consommations sur la ferme.
Taxes, subventions et intérêt des emprunts

(3) la rémunération du travail est directement extraite de la feuille « travail ».

(4) Les charges sont directement réparties par production en fonction de la clé de répartition choisie précédemment.

Il est possible de modifier la clé pour tester les différentes possibilités en retournant à la page « clé de répartition ».

	Total	Pommes	Poires
Charges fixes	**14 865 €**	**12 326 €**	**2 539 €**
Amortissements, valeur de remplacement ou loyer	**14 865 €**	**12 326 €**	**2 539 €**
Terrain	765 €	634 €	131 €
Batiment	5 000 €	4 146 €	854 €
Machines	9 100 €	7 546 €	1 554 €
Implantation vigne ou verger			€
Consommations	**- €**	**- €**	**- €**
eau		- €	- €
électricité		- €	- €
gaz		- €	- €
fournitures administratives		- €	- €
fournitures entretien		- €	- €
carburant		- €	- €
consommables pour la production (semis, paillage,intrants, engrais, produits de traitements ...)		- €	- €
consommablespour le stockage et commercialisation (emballages, caisses,...)		- €	- €
Services extérieurs	**- €**	**- €**	**- €**
contrats		- €	- €
entretien véhicules		- €	- €
entretien matériel		- €	- €
entretien structure		- €	- €
Autres services extérieurs	**- €**	**- €**	**- €**
communication		- €	- €
mission, formation, réception, déplacement		- €	- €
téléphonie, internet, poste		- €	- €
cotisations syndicales, groupt prof.....		- €	- €
documentation technique		- €	- €
services bancaires, TPE, tous les frais soumis à TVA		- €	- €
honoraires comptables et juridiques		- €	- €
Taxes	**- €**	**- €**	**- €**
Taxes(foncières, ANDA, ...)		- €	- €
Subventions	**- €**	**- €**	**- €**
Subventions		- €	- €
Intérêt des emprunts	**- €**	**- €**	**- €**
Intérêts annuels des emprunts		- €	- €
Rémunération du travail	**76 000 €**	**63 018 €**	**12 982 €**
Rémunération du travail chargée	76 000 €	63 018 €	12 982 €

1 2 3 4

(5) en bas de la page « prix de revient, remplir les quantités prévisionnelles de récolte par production.

(6) le prix de revient est calculé automatiquement.

	Total	Pommes	Poires
Charges totales	150 000 €	124 378 €	25 622 €
quantité prévisionnelle récoltée		84000	15000
pondération risque		0%	0%
Prix de revient / atelier		1,5	1,7

5

6

(7) Si une pondération pour risque a été affectée en feuille « clé de répartition », elle est directement prise en compte dans le calcul du prix de revient.

	Total	Pommes	Poires
Charges totales	150 000 €	124 378 €	25 622 €
quantité prévisionnelle récoltée		84000	15000
pondération risque		-10%	-5%
Prix de revient / atelier		1,6	1,8

7

Mode d'emploi - outil calcul prix de revient - ETAPE 2

Présentation générale de l'outil

Ouvrir le fichier Excel « outil FNAB prix de revient – ETAPE 2 »

Retirer la protection

Si vous souhaitez retirer la protection pour modifier l'outil, il suffit

1/ pour chacune des pages d'aller dans la rubrique Outil
2/ clique sur protection
3/ choisir ôter la protection de la feuille

Composé de 4 feuilles organisées dans l'ordre suivant : Travail, Equipement, Clé de répartition et Prix de revient, il est construit sous le même format que l'outil 1. Les données devront être saisies dans l'outil toujours en respectant l'ordre prédéfini.

Les cases à remplir apparaissent en jaune dans l'outil. Le classeur est protégé. Seule la saisie dans les cases jaunes est autorisée.

Attention : toujours garder une copie du fichier source. En effet, une fausse manipulation pourrait endommager la structure de l'outil.

Saisie dans la feuille « Travail »

Cette première feuille permet de calculer la rémunération du travail globale des personnes travaillant sur la ferme.

(1) Saisir le taux horaire de valorisation du travail souhaité par l'agriculteur, celui des salariés et de valorisation de l'entraide

Rappel : Le taux horaire doit permettre de couvrir les charges sociales de l'agriculteur (charges MSA).

(2) Saisir le nombre d'heures de travail annuelles de l'agriculteur, du conjoint et/ou des associés pour le poste « global ferme ». Il s'agit du temps qui ne peut être directement affecté à une production : temps imparti à la comptabilité, la formation, l'encadrement du personnel, temps dédié à la commercialisation sur des marchés, …

De même, pour les salariés et l'entraide

(3) Saisir le nombre d'heures de travail annuelles de l'agriculteur du conjoint et/ou des associés par production.

(4) **La rémunération annuelle répartie par production et au global ferme est calculée automatiquement pour chaque catégorie de travailleur.**

Les 2 500 h de travail de l'agriculteur ont été réparties : 500 h non affectable à une production, 1 600 h pour l'atelier pomme (production, transformation et commercialisation le cas échéant) et 400 h pour l'atelier poires. On retrouve les 50 000 € de la valorisation annuelle du travail de l'agriculteur.

	taux horaire
Valorisation du travail du chef d'exploitation, conjoint et associés	20
Salaire horaire chargé	13
Valorisation de l'entreaide	13

1

	Total	global ferme	pommes	poires	produit 3
Heures annuelles totales	**4500**	**1000**	**2600**	**900**	**0**
chef d'exploitation, conjoint et associés	**2500**	**500**	**1600**	**400**	**0**
Personne 1	2500	500	1600	400	
Personne 2	0				
Personne 3	0				
Salarié	**1700**	**200**	**1000**	**500**	**0**
Personne 1	1700	200	1000	500	
Personne 2	0				
Personne 3	0				
Entreaide	**300**	**300**	**0**	**0**	**0**
Personne 1	300	300			

2

3

4

	Total	Global ferme	pommes	poires	produit 3
coût annuel total	**76 000 €**	**16 500 €**	**45 000 €**	**14 500 €**	**- €**
chef d'exploitation, conjoint et associés	**50 000 €**	**10 000 €**	**32 000 €**	**8 000 €**	**- €**
Personne 1	50000	10000	32000	8000	0
Personne 2	0	0	0	0	0
Personne 3	0	0	0	0	0
Salarié	**22 100 €**	**2 600 €**	**13 000 €**	**6 500 €**	**- €**
Personne 1	22100	2600	13000	6500	0
Personne 2	0	0	0	0	0
Personne 3	0	0	0	0	0
Entreaide	**3 900 €**	**3 900 €**	**- €**	**- €**	**- €**
Personne 1	3900	3900	0	0	0

Saisie dans la feuille « Equipement »

Cette feuille permet de calculer la valeur de remplacement annualisée des équipements présents sur la ferme et de les affecter par production.

(1) En se basant sur la liste des équipements réalisée lors de la 1° étape, affecter les par atelier.

Si un équipement n'est utile qu'à une unique production alors affecter le à 100 % à celle-ci. Si il est utilisé pour plusieurs productions, affecter le en pourcentage selon le taux d'heures d'utilisation par production (cas d'un tracteur) ou selon le taux d'occupation (cas d'une serre).

Si l'équipement ne peut être directement associé aux ateliers, affecter le à « global ferme ». Par exemple, une camionnette utilisée à la fois pour les marchés pour l'ensemble des productions, mais également pour les déplacements sur la ferme.

(2) Comme lors de l'étape 1, pour chacun des équipements, saisir la valeur de remplacement actualisée (neuve ou d'occasion selon l'importance de ceux-ci pour le bon fonctionnement de la ferme).et le nombre d'années d'utilisation escompté (3).

(4) La valeur annuelle de remplacement pour chacun équipement est ainsi définie ainsi que leur répartition par ateliers et global ferme.

	Global ferme	pommes	poires	produit 3	produit 4	produit 5
Affectation des équiments par atelier						
tracteur		70,0%	20,0%			
pulvérisateur		70,0%	20,0%			
plateforme		100,0%				
machine 4						
machine 5						

1

	valeur à neuf ou d'occasion €	nb année d'utilisation	valeur annuelle remplacement	Global ferme	pommes	poires
valeur de remplacement des équipements			**9 100 €**	**- €**	**7 270 €**	**1 220 €**
tracteur	31000	10,00	3 100 €	0 €	2 170 €	620 €
pulvérisateur	15000	5,00	3 000 €	0 €	2 100 €	600 €
plateforme	15000	5,00	3 000 €	0 €	3 000 €	0 €
machine 4			0 €	0 €	0 €	0 €
machine 5			0 €	0 €	0 €	0 €

2 3 4

Saisie dans la feuille « Clé de répartition»

Idem étape 1.

Saisie dans la feuille « Prix de revient»

Il s'agit comme lors de la première étape de saisir les autres charges de la ferme, mais cette fois-ci en séparant les charges indirectes des directes, c'est-à-dire que l'on peut affecter précisément à une production.

Saisir les charges directes (charges affectées) dans un premier temps (bas du tableau)

(1) Saisir les montants par production pour les charges suivantes :

Consommations
Services extérieurs,
Autres services extérieurs
Consommations sur la ferme.
Taxes, subventions et intérêt des emprunts

(2) Le total des charges par poste est automatiquement calculé.

(3) La rémunération du travail par production est directement extraite de la feuille « travail ». De même pour la valeur de renouvellement des équipements par production.

(4) En arboriculture et en viticulture, une valeur de renouvellement annualisée doit être intégrée pour couvrir les frais d'implantation des vergers et vignobles (cf. Annexe 3 : valeur de renouvellement des vergers et vignes).

De même, des coûts de stockage peuvent être inclus pour financer les pertes de stockage, mais également l'immobilisation du capital (cf. Annexe 4 : coût financier et des pertes lié au stockage)

	Total	pommes	poires
Charges affectées	**107 735 €**	**89 765 €**	**17 970 €**
Amortissements, valeur de remplacement ou loyer	**5 790 €**	**4 570 €**	**1 220 €**
Machines	5 790 €	4 570 €	1 220 €
Amortissement de l'implantation des vergers / vignobles	- €	- €	- €
Consommations	**62 445 €**	**60 195 €**	**2 250 €**
Matériel de culture (paillage, tuteurs, plastiques, ...)	56 445 €	54 645 €	1 800 €
Spécificité bio (biodiversité, bandes fleuries, implantation haies)	- €	- €	- €
Semences et plants	- €	- €	- €
Système de culture (engrais vert, solarisation, ...)	- €	- €	- €
Amendements (fumier, compost, chaulage, ...)	2 000 €	1 750 €	250 €
Engrais	- €	- €	- €
Protection des cultures	2 500 €	2 300 €	200 €
Pollinisation	- €	- €	- €
Autres consommables production	- €	- €	- €
Consommables stockages et commercialisation : emballages, caisse, étiquette	1 500 €	1 500 €	- €
Services extérieurs	**- €**	**- €**	**- €**
Prestation pour production (pollinisation, travail sol, ...)	- €	- €	
Prestation pour stockage (location frigo, ...)	- €	- €	- €
Prestation pour commercialisation	- €	- €	- €
Charges de personnel	**39 500 €**	**25 000 €**	**14 500 €**
charges de personnel affectées par produit	39 500 €	25 000 €	14 500 €
Intérêt des emprunts	**- €**		**- €**
Intérêt des emprunts machines	- €	- €	- €
Coût stockage lié au perte et immobilisation capital	**- €**	**- €**	**- €**
Coût stockage lié au perte	- €	- €	- €
Coût stockage immobilisation capital			

Saisir les charges directes (charges fixes) comme dans l'étape 1.

Attention les montants directement affectés doivent être soutraits des charges directes pour ne pas être comptabilisés à deux reprises.

(1) Saisir une valeur locative pour la totalité des terrains que l'on soit locataire ou propriétaire. Entrer les amortissements et loyers pour les batiments. Pour les équipements, la valeur de remplacement des équipements globaux à la ferme (non affectés aux productions) est automatiquement extraites de la feuille « équipement ».

(2) Saisir les différentes charges indirectes liées au poste :

Consommations
Services extérieurs,
Autres services extérieurs
Consommations sur la ferme.
Taxes, subventions et intérêt des emprunts

La rémunération du travail globale à la ferme (non affectée aux productions comme le temps dédié à la comptabilité) est directement extraite de la feuille « travail ».

3/ Les charges indirectes sont automatiquement réparties par production en fonction de la clé de répartition choisie précédemment. Il est possible de modifier la clé pour tester les différentes possibilités en retournant à la page « clé de répartition ».

	Total	pommes	poires
Charges fixes	42 265 €	35 045 €	7 220 €
Amortissements, valeur de remplacement ou loy	**5 765 €**	**4 780 €**	**985 €**
Terrain	765 €	634 €	131 €
Batiment	5 000 €	4 146 €	854 €
Machines	- €	- €	- €
Consommations	- €	- €	- €
eau		- €	- €
électricité		- €	- €
gaz		- €	- €
fournitures administratives		- €	- €
fournitures entretien		- €	- €
carburant		- €	- €
consommables pour la production (semis, paillage,intrants, engrais, produits de traitements ..		- €	- €
consommablespour le stockage et commercialisation (emballages, caisses,...)		- €	- €
Services extérieurs	- €	- €	- €
contrats		- €	- €
entretien véhicules		- €	- €
entretien matériel		- €	- €
entretien structure		- €	- €
assurances		- €	- €
prestation pour la production (travail sol, ...)		- €	- €
prestation pour le stockage (location frigo) et commercialisation		- €	- €
Autres services extérieurs	- €	- €	- €
communication		- €	- €
mission, formation, réception, déplacement		- €	- €
téléphonie, internet, poste		- €	- €

1
2
3

Pour finaliser le calcul du prix de revient, faire comme à ce stade faire comme décrit lors de la 1° étape. Les prix de revient ainsi obtenus sont plus représentatifs de la réalité de la ferme, car un travail d'affectation des charges a été mené. Il est intéressant de les comparer avec ceux construits lors de la 1° étape et de vérifier si les hypothèses émises lors de leur analyse se vérifient ou non.

C’est sur la base des prix de revient construits lors de cette seconde étape que devront être définis les prix de vente. Dans un premier temps, une marge de sécurité (cf. Page 5) nécessaire à la pérennisation et à l’autonomie de la ferme devra être ajoutée pour obtenir un prix de vente équilibré, puis celui-ci devra être décliné sur l’ensemble des circuits de distribution. En effet, les prix de vente des producteurs ne peuvent être les mêmes que l’on soit en ventre directe ou à un magasin ou à un grossiste. Le prix de vente pour une production donnée doit être donc être décliné en fonction des débouchés dans un souci de solidarité avec l’ensemble des acteurs des filières, producteurs et opérateurs de l’aval, pour que chacun puisse vivre correctement de son métier et participer activement à la structuration des filières bio. La formation proposée par la FNAB s’intéresse également à cette seconde phase de construction des prix. .

Conclusion

La démarche proposée dans le présent guide est à destination du producteur, pour lui assurer une plus grande autonomie. Elle ne sera permise que par une meilleure anticipation des charges qui incombent à la ferme.

L'évaluation du prix de revient va également servir a appuyer le producteur à expliciter à ses clients la cohérence des prix qu'ils pratiquent et les élèments constitutifs d'un juste prix : une juste rémunération à ceux qui travaillent la terre, agriculteurs et salariés agricoles, le maintien de la fertilité des sols et de la biodiversité, la préservation des ressources en eau, la durabilité de la ferme, la cohérence et solidarité avec les autres producteurs et acteurs des filières bio, la relation privilégier avec les consommateurs …

Il s'agit également d'un outil d'aide à la décision. Ce travail va en effet permettre à l'agriculteur de prendre le recul nécessaire à la définition d'une stratégie de production et de commercialisation en cohérence avec les prix de revient liés à sa structure et de son projet. Sur la base des résultats, des marges de manœuvre pour améliorer l'efficacité technique et économique du système de production pourront également être identifiés. Mais la réflexion ne peut peu se limiter à la seule amélioration de la performance techno-économique et commerciale de la ferme. La démarche a été construite afin de remettre au centre de la construction des prix les dimensions sociales et environnementales de l'agriculture biologique pour que celles-ci ne deviennent pas les variables d'ajustement du système, mais soient bien au cœur des décisions faites par les agriculteurs bio.

Au delà de la maîtrise de la construction des prix, les producteurs bio doivent pour pouvoir vendre à un juste prix travailler à leur différenciation positive, qui ne peut se faire sur l'aspect prix, car la seule voix est alors celle du prix le plus bas. Un travail sur l'image, l'identité doit être également fait. L'agriculture biologiqie dispose de beaucoup d'atouts, notamment celui d'incarner le lien entre la préservation de l'environnement, la production et le consommateur.

Annexe 1 : proposition de grille enregistrement du temps par atelier sur la ferme

	total	janvier	février	mars	avril	mai	..i	décembre
Atelier 1 en heure par an	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**		**0**
chef d'exploitation, conjoint et associés	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**		**0**
observation	0							
préparation du sol	0							
semis	0							
entretien (désherbage, arrosage, traitements……)	0							
récolte	0							
stockage et tri	0							
transformation	0							
conditionnement	0							
transport	0							
colisage	0							
Commercialisation	0							
Salarié	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**		**0**
observation	0							
préparation du sol	0							
semis	0							
entretien (désherbage, arrosage, traitements……)	0							
récolte	0							
stockage et tri	0							
transformation	0							
conditionnement	0							
transport	0							
colisage	0							
Commercialisation	0							
Entreaide	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**		**0**
observation	0							
préparation du sol	0							
semis	0							
entretien (désherbage, arrosage, traitements……)	0							
récolte	0							
stockage et tri	0							
transformation	0							
conditionnement	0							
transport	0							
colisage	0							
Commercialisation	0							

Annexe 2 : proposition de grille enregistrement du temps global sur la ferme

	total	janvier	février	mars	avril	mai	ui	décembre
Globale exploitation en heure par an	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**		**0**
chef d'exploitation, conjoint et associés	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**		**0**
facturation et comptabilité	0							
formation et informations	0							
encadrement des salariés	0							
autres	0							
autres	0							
Salarié	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**		**0**
facturation et comptabilité	0							
formation et informations	0							
encadrement des salariés	0							
autres	0							
autres	0							
Entreaide	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**		**0**
facturation et comptabilité	0							
formation et informations	0							
encadrement des salariés	0							
autres	0							
autres	0							

Annexe 3 : valeur de renouvellement des vergers et vignes

Pourquoi associer une valeur de renouvellement aux vergers et vignes ?

L'implantation d'un verger ou d'une vigne à un coût qu'il convient d'amortir, leur durée de production étant en effet de plusieurs années voire dizaines d'années.

Le coût d'implantation étant de plus relativement élevé, il est important pour la pérennité de la ferme et de l'atelier arboriculture ou viticulture d'imputer ce coût au prix de revient et donc au prix de vente. Tout comme pour les machines et bâtiments, si ce coût n'est pas intégré au prix de revient, avec quelles ressources le producteur va-t-il pouvoir financer le renouvellement de son outil de travail ?

Calcul de la valeur de renouvellement des vergers et vignes

Le calcul de l'amortissement des vergers et vignes correspond au coût de revient directement lié à l'implantation des vergers et vignes par hectares * nbre d'hectare de vergers et vignes sur la ferme / nombre d'année de production du verger.

A noter on impute uniquement au coût de revient les charges liées à l'implantation du verger et des vignes, c'est à dire que les charges liées à l'entretien des vergers et vignes durant les années non productives ne sont pas à amortir. Par contre, on amortit le coût l'implantation sur le nombre d'années productives du verger et non sur le nombre d'année de vie du verger.

Dans le présent outil, l'amortissement de l'implantation des vergers et vignes se construit en entrant en premier lieu les temps de travaux directement liés à l'implantation (temps lié à l'installation des systèmes d'irrigation, du palissage, de la plantation, ...) et sa valorisation sur la feuille "temps de travail". Dans la seconde feuille "amortissement", il convient d'entrer les coûts directement liés à l'implantation (achats, prestations extérieures). La valorisation du travail est automatiquement intégrée en se référant à la feuille précédemment remplie. C'est également dans cette seconde feuille que l'on renseigne le nombre d'hectare et le nombre d'année de production des vergers et vignes. Est ainsi calculé l'amortissement annuel à imputer aux charges affectées aux vergers.

Amortissement de l'implantation des vergers et vignes	#DIV/0!	
nombre d'hectares de vergers ou vignes sur la ferme		ha
nombre d'année de production du verger ou de la vigne		ans

Construction du côut de revient

Attention : entrer les coûts par hectare

	Total	
Côut revient de l'implantation / ha	**- €**	**/ha**
Achat	**- €**	
Plants		/ha
Intrants : semis prairie, engrais vert, fumiern compost, chaulage, engrais de fond,…		/ha
Palissage : poteaux, fils, ancre, tuteurs, …		/ha
Système d'irrigation : tuyaux, pompes, sprinklers, goutte à goutte		/ha
Protection de cultures		/ha
Drainage		/ha
Prestations extérieures	**- €**	**/ha**
Drainage		/ha
Préparation du terrain (sous solage, labour, installation des buttes…..)		/ha
Autres prestations		/ha
Charges de personnels	**- €**	**/ha**
Charges de personnels	0 €	/ha

Annexe 4 : coût financier et des pertes lié au stockage

Le stockage a un triple coût. Un coût lié à la location ou amortissement des chambres froides ou de caves, la consommation d'énergie nécessaire, le conditionnement spécifique au stockage (barrique pour le vin), la main d'œuvre. Mais également un coût financier lié à l'immobilisation du stock pendant une durée plus ou moins longue et un coût lié à la diminution du volume vendu par rapport au volume initialement stocké (perte de poids, écart de tri, ...)

Dans le présent outil, il s'agit d'évaluer ces deux derniers afin d'affiner le calcul du prix de revient. (Les coûts de stockage lié aux consommations, prestations extérieures, amortissements et charges de personnels étant intégrés dans la démarche globale de calcul des outils calcul prix de revient étape 1 et étape 2)

Le coût financier annuel du stockage

Le coût financier annuel du stockage est évalué selon la formule suivante : (valeur du stock évalué au prix de vente* nombre de jours immobilisés*taux marché monétaire en %) /36000 jours annuels. Il correspond donc au montant que le producteur aurait gagné s'il avait placé l'argent issu de la vente du stock au lieu de l'immobiliser.

Le coût financier du stockage est particulièrement marqué pour la viticulture dans le cas de l'élaboration de vin de garde. Pendant plusieurs années, le vin est stocké avant d'être commercialisé.

Le coût de la perte lié au stockage

Ce module est proposé lorsque le stockage ne concerne pas la totalité de la récolte et donc que les pertes ne doivent être imputées qu'à une partie des volumes. Il faut alors retirer le cas échéant la pondération pour risque de stockage (cf. feuille de clé de répartition) pour ne pas sur évaluer les pertes.

Le coût de la perte lié au stockage est évalué selon la formule suivante : valeur du stock évalué au prix de vente * taux de perte. Le taux de perte correspond à la part de volume perdu du fait de la déshydration et des écarts de tri, produits altérés et non commercialisables en l'état.

En arboriculture, il est important de tenir compte du coût du stockage lié aux pertes. En effet, si le producteur conserve sur une longue période (5 à 8 mois) les fruits, le volume diminuera du fait de la déshydratation des fruits (respiration) et des écarts de tri.

Exemple

Un arboriculteur stocke sur 30 tonnes de pommes pendant 4 mois pour étendre sa saison de mise en marché. Le taux de perte est de 5 % sur les 4 mois. Le taux du marché monétaire est de 3,5 %. Sur le marché du gros, son prix moyen départ producteur est de 1,60 €/kg

Coût financier du stockage : (30 000 kg de pommes * 1,60 €/kg * 3,5 %)* (4*30 jrs) / 360 = 560 € / an

Coût lié aux pertes lors du stockage : (30 000 kg de pommes * 1,6 €/kg)*5% = 2 400 €

Coût financier et des pertes du stockage = 560 + 2 400 = 2 960 €

Coût du stockage	**-** **€**	
volume total stockés		**en kg**
prix moyen de vente		**en €/kg**
nombre de jours de stockage		**en jours**

Construction du côut de revient

	Total	
Côut financier annuel du stockage	**-** **€**	
taux monétaire du marché		**en %**
Coût lié aux pertes lors du stockage	**-** **€**	
taux de perte (perte de poids et écart de tri)		**en %**